



Conseil économique et social

Distr. limitée
23 mai 2019
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-huitième session

Vienne, 20-24 mai 2019

Projet de rapport

Rapporteur : Ahmed Tareq Ibrahim Maaty (Égypte)

Additif

Intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale

1. À ses 6^e et 7^e séances, les 22 et 23 mai 2019, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examiné le point 6 de l'ordre du jour, qui était libellé comme suit :

« Intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale :

- a) Ratification et application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant ;
- b) Ratification et application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- c) Ratification et application des instruments internationaux visant à prévenir et à combattre le terrorisme ;
- d) Autres questions liées à la prévention du crime et à la justice pénale ;
- e) Autres activités à l'appui des travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en particulier celles du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, des organisations non gouvernementales et d'autres instances. »

2. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants :

- a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ([E/CN.7/2019/2-E/CN.15/2019/2](#)) ;
- b) Rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption ([E/CN.15/2019/4](#)) ;



c) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme (E/CN.15/2019/5) ;

d) Rapport du Secrétaire général sur les activités des instituts du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (E/CN.15/2019/7 et E/CN.15/2019/7/Corr.1) ;

e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (E/CN.15/2019/8) ;

f) Note du Secrétaire général sur la nomination de deux membres du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (E/CN.15/2019/14).

3. Des déclarations liminaires ont été faites par la Chef du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite, un conseiller principal du Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique, le Chef du Service de la prévention du terrorisme et le Chef de la Section de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants. La Directrice par intérim de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a également fait une déclaration liminaire.

4. Des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des pays suivants : Algérie, Japon, Thaïlande, États-Unis, Colombie, Chine, Italie, Indonésie, République islamique d'Iran, Inde, Iraq, Maroc et Bulgarie.

5. Les observatrices et observateurs de la Roumanie, de la Tunisie, du Canada, de l'Azerbaïdjan, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Arabie saoudite, du Viet Nam et du Soudan ont également fait des déclarations.

6. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats a fait une déclaration. Un représentant de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient a également fait une déclaration. Une représentante de Soroptimist International a également fait une déclaration.

A. Délibérations

1. Ratification et application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant

Travaux menés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour faciliter la ratification et l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

7. De nombreux orateurs se sont félicités de la mise en place du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant par la résolution 9/1 de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. On a appuyé les travaux du groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée créé en application de cette résolution durant la phase préparatoire du Mécanisme (2018-2020).

8. Des orateurs ont souligné que les orientations pour les examens de pays et les autres documents en suspens devraient être strictement conformes au texte de la résolution 9/1 et aux procédures et règles applicables au fonctionnement de ce mécanisme figurant en annexe de cette résolution. Il a également été souligné que le plan de travail et l'échéancier du groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée pour la finalisation de la phase préparatoire devraient être respectés.

9. De nombreux orateurs ont souligné l'importance d'une coopération internationale efficace pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, notamment la traite des personnes, le trafic illicite de migrants et le trafic illicite d'armes à feu, ainsi que d'autres formes de criminalité, notamment la cybercriminalité, le trafic de biens culturels, la criminalité liée aux espèces sauvages et le trafic de métaux précieux.

10. Plusieurs orateurs se sont dits préoccupés par les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, en particulier le financement d'activités terroristes par des activités criminelles organisées.

11. De nombreux orateurs ont échangé des informations sur les mesures législatives et opérationnelles prises par leur gouvernement pour appliquer la Convention et les Protocoles s'y rapportant.

2. Ratification et application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Travaux menés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour faciliter la ratification et l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

12. De nombreux orateurs ont réaffirmé leur attachement à la Convention des Nations Unies contre la corruption et au mécanisme d'examen de son application, et rendu compte des mesures prises pour la mettre en œuvre.

13. Il a été souligné que ce mécanisme aidait beaucoup les États Membres à appliquer efficacement la Convention. La transparence et l'impartialité de ce mécanisme ont été mises en relief. Certains orateurs ont mis l'accent sur le rôle de la société civile à cet égard.

14. De nombreux orateurs ont souligné l'importance du recouvrement d'avoirs et la nécessité d'une coopération internationale efficace, notamment dans les domaines de l'entraide judiciaire et de l'extradition. Plusieurs orateurs ont souligné que la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et ses résolutions étaient des éléments moteurs pour susciter et renforcer la volonté politique. Un certain nombre d'orateurs ont mis en avant l'importance de l'assistance technique que l'ONUDC consacrait à la mise en œuvre de la Convention, notamment dans le cadre de l'Initiative conjointe de la Banque mondiale et de l'ONUDC pour le recouvrement des avoirs volés.

15. Il a été estimé qu'il importait de lutter contre la corruption pour réaliser les objectifs de développement durable. Un orateur a noté que les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les problèmes posés par la corruption et les mesures visant à la prévenir et à la combattre et à renforcer la coopération internationale, que l'Assemblée avait décidé d'organiser dans sa résolution 73/191, devraient être encadrés par les experts chargés de l'application de la Convention au niveau national, afin de poursuivre la mise en œuvre des instruments existants et éviter d'en élaborer de nouveaux. Un autre orateur a souligné que la déclaration politique qui sera adoptée à la session extraordinaire devrait être axée sur l'action et aider à renforcer la coopération internationale. Cet orateur a également estimé qu'il faudrait envisager d'étudier des propositions novatrices, telles que la création d'un tribunal international anticorruption supranational et indépendant.

3. Ratification et application des instruments internationaux visant à prévenir et à combattre le terrorisme

16. De nombreux orateurs ont souligné que le terrorisme constituait une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales, et certains ont souligné que cette menace ne pouvait et ne devait être reliée à aucune religion ni à aucun groupe ethnique. De nombreux orateurs ont rendu compte de leurs activités de lutte contre le terrorisme et reconnu le travail important et le rôle central des Nations Unies, en particulier de l'ONUDC et de son Service de la prévention du terrorisme, dans le

domaine du renforcement des capacités nationales de lutte contre le terrorisme. Il a été noté que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale jouait un rôle essentiel en fournissant des orientations et des lignes directrices à l'ONUUDC.

17. L'importance d'un renforcement de la coopération internationale et régionale dans la lutte contre le terrorisme a été soulignée et un certain nombre d'orateurs ont évoqué à cet égard la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Plusieurs orateurs ont souligné la nécessité de s'attaquer aux nouveaux problèmes, notamment ceux liés au retour et à la réinstallation des combattants terroristes étrangers, au blanchiment d'argent, au terrorisme nucléaire, à l'utilisation d'Internet à des fins terroristes et au financement du terrorisme, en particulier par le biais de la criminalité transnationale organisée. Certains orateurs ont souligné qu'il importait de prendre en considération les questions de genre dans les mesures antiterroristes globales, de s'attaquer aux symptômes et aux causes profondes du terrorisme, et de redoubler d'efforts pour réinsérer les délinquants dans la société. Des orateurs ont souligné l'importance des partenariats public-privé et de la coopération avec d'autres acteurs régionaux et internationaux et la société civile.

18. L'importance de mettre en œuvre les instruments internationaux existants pour prévenir et combattre le terrorisme a été soulignée. Certains orateurs ont appelé à poursuivre les efforts en vue de l'élaboration de la convention générale sur le terrorisme.

4. Autres questions liées à la prévention du crime et à la justice pénale

19. De nombreux orateurs se sont félicités de l'appui et du travail technique constants de l'ONUUDC sur de nombreuses questions relatives à la criminalité transnationale organisée, notamment la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. On s'est également félicité de l'action menée par l'Office dans les domaines de la cybercriminalité, de la corruption, du trafic de drogues et de la lutte contre le terrorisme. Un orateur a réaffirmé l'importance d'une approche globale de la prévention du crime, en mettant l'accent sur les initiatives nationales en matière d'éducation et d'apprentissage de compétences pratiques visant les enfants et les jeunes. Il a aussi souligné que la communauté internationale devait accorder une plus grande attention aux infractions visant les espèces sauvages et intervenir à temps.

20. Un certain nombre d'orateurs se sont félicités des travaux du Groupe d'experts chargé de réaliser une étude approfondie sur la cybercriminalité, en tenant compte d'un ensemble de vues différentes et de nombreuses solutions possibles, et ont demandé que la communauté internationale continue d'accorder un degré de priorité élevé à la question de la cybercriminalité. De nombreux orateurs ont souligné l'importance de l'assistance technique et du renforcement des capacités, et se sont félicités des travaux du Programme mondial de l'ONUUDC sur la cybercriminalité.

21. De nombreux orateurs ont affirmé l'importance d'un engagement commun en faveur de la mise en œuvre de la Convention contre la criminalité organisée, du Protocole relatif à la traite des personnes et du Protocole relatif au trafic illicite de migrants, soulignant le caractère central et la rentabilité pour les groupes criminels organisés des activités menées dans ces domaines. Notant qu'il s'agissait là de crimes complexes exigeant des mesures globales et pluridimensionnelles, de nombreux orateurs ont souligné la nécessité de redoubler d'efforts en matière de prévention, de mieux associer les nombreuses parties prenantes et d'intensifier la coopération transfrontalière, ainsi que la nécessité de continuer à renforcer les mesures législatives, la coordination au niveau national et l'assistance aux victimes. Plusieurs orateurs ont souligné la pertinence des efforts déployés pour promouvoir les droits de la personne, en particulier ceux qui visent à renforcer la protection des membres vulnérables de la société, y compris les migrants, tout en notant que la violence, la discrimination et les questions d'accès à la justice étaient très souvent présentes dans les affaires de traite et de trafic illicite.

5. Autres activités à l'appui des travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en particulier celles du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, des organisations non gouvernementales et d'autres instances

22. De nombreux orateurs se sont félicités de la contribution des instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, notamment dans les domaines de la recherche, de l'organisation de conférences et d'activités de formation, et de la fourniture d'une assistance technique. Il a été souligné que, pour garantir la qualité de leurs recherches, les instituts devraient utiliser les meilleurs éléments de preuve disponibles et des méthodes transparentes. Leur contribution aux préparatifs des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale a été soulignée. Le nouveau cadre stratégique de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a été accueilli favorablement et ce dernier a été encouragé à continuer de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

B. Mesures prises

23. À sa 7^e séance, tenue le 23 mai 2019, la Commission a décidé de transmettre au Conseil économique et social le rapport de l'UNICRI ([E/CN.15/2019/8](#)), établi en application d'une décision prise par le Conseil de direction à sa réunion des 16 et 17 janvier 2019 afin de rendre compte au Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission, conformément à l'alinéa e) du paragraphe 3 de l'article IV des statuts de l'Institut (résolution 1989/56 du Conseil économique et social, annexe).

24. À la même séance, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'élire Carolina Lizárraga Houghton et Youngju Oh et de réélire Carlos Castresana Fernández et Joel Antonio Hernández García comme membres du Conseil de direction de l'UNICRI ([E/CN.15/2019/14](#)).
